

Courts toujours!



**Premier festival de courts-métrages pour enfants.
Du 21 au 26 novembre 2022**

RÈGLEMENT

La participation au Festival suppose l'acceptation du présent règlement.

Dates limites d'inscription des films :
10 septembre 2022

Les films inscrits sont tous à destination du jeune public.

Article 1: les films

Le festival est ouvert à tous les types de films d'une durée inférieure à 30 minutes et à destination du jeune public (films d'animation, documentaires, dessins animés...)

Article 2: les formats

Les films réalisés doivent être de format vidéo (seuls les formats DCP et HD seront acceptés pour la diffusion des films). Ils ne doivent pas dépasser 30 minutes,

Article 3: la date d'inscription

L'inscription doit se faire avant le 10 septembre 2022

Article 4: les conditions d'inscription

L'inscription doit se faire via la plateforme: www.shortfilmdepot.com

Article 5: les conditions de sélection des films

Les films seront sélectionnés par un comité de sélection composé de membres de l'association « Cinéma Beaumanoir de Josselin »

Pour chacune des catégories, quatre films seront retenues.

Les catégories sont:

Catégorie Lutins: films à destination des enfants de maternelles

Catégorie Korrigans: films à destination d'enfants de 6 à 8 ans

Catégorie Géants.: films à destination d'enfants de 9 à 12 ans.

Article 6: sélection finale

L'avis de sélection finale sera communiqué par e-mail au plus tard le 30 septembre 2022.

La programmation complète sera dévoilée sur le site internet du cinéma Beaumanoir de Josselin début octobre 2022.

Article 7:

Les films sélectionnés devront être envoyés à l'adresse communiquée par le Festival.

Article 8: envoi des films

L'envoi des films au Festival est à la charge de l'expéditeur. Les frais de transport retour sont à la charge du Festival. Un envoi par internet peut-être envisagé en accord avec le Festival.

Article 9: perte et vol

En cas de perte, vol, destruction ou tout autre sinistre pouvant affecter le film, la responsabilité du Festival ne sera engagée au maximum qu'à hauteur du remboursement des frais du support. Toute réclamation concernant l'état du support du film au retour du Festival devra être faite dans les deux semaines suivant la fin du Festival, soit au plus tard le 15 décembre 2022.

Article 10: Utilisation d'extraits à titre promotionnel

Les participants autorisent l'association « Cinéma Beaumanoir », à titre gratuit, à réaliser un montage audiovisuel d'extraits de plusieurs films sélectionnés et à le diffuser sur tous supports à des fins promotionnelles.

Article 11: Le jury

L'élection du lauréat du festival « Courts toujours! » s'effectuera de la façon suivante.

Les 12 films sélectionnés seront répartis en trois catégories: les « lutins », les « korrigans » et les « géants ».

Lors des 8 séances scolaires qui auront lieu du lundi 21 novembre au vendredi 26 novembre, les enfants seront d'abord invités à réagir à travers des cartons d'émotions et d'explicitement oralement celles-ci. A l'issue de chaque séance sera réalisé un vote avec une voix pour chaque élève. Ainsi, de chaque catégorie sortira un film pour le week-end. A ces trois films s'ajoutera un autre choisi par les enseignants.

Lors des séances du week-end, ce sera le public qui désignera le vainqueur avec une voix pour chaque spectateur. Tous les enfants venus dans la semaine se verront remettre une place gratuite pour le week-end.

Article 12: Dotation

Le film vainqueur sera récompensé avec une dotation d'une valeur de 200 euros.